

LA QUALITÉ DES SOINS, C'EST : LA FLEXIBILITÉ



RAPPORT ANNUEL 2024
AIDE ET SOINS À DOMICILE SUISSE



Pour vous – chez vous

**AIDE ET SOINS
À DOMICILE**

Suisse



ÉDITORIAL

Des revendications et des décisions politiques nécessaires pour des soins et un accompagnement de qualité à domicile

Le système de santé suisse est, et reste, confronté à des défis majeurs : évolution démographique, «ambulantisation», augmentation des besoins en prestations de soins et nombre croissant de personnes nécessitant des soins et un accompagnement. L'Aide et soins à domicile est, et demeure, un pilier essentiel du système de santé. Il est impératif que l'Aide et soins à domicile fasse entendre sa voix et soit très présente dans les débats politiques aux niveaux national et cantonal.

Face à la complexité grandissante des soins à domicile, il est indispensable que l'Aide et soins à domicile s'implique au niveau politique et pose les jalons d'un système de santé durable et équitable, avec des solutions pérennes pour les soins et l'accompagnement, pour Care@Home.

C'est pourquoi Aide et soins à domicile Suisse s'est fortement engagé politiquement en 2024. Il s'agissait de faire barrage à l'initiative «Frein aux coûts» avec d'autres acteurs et de convaincre les citoyennes et les citoyens de l'intérêt d'un financement uniforme. En outre, l'Aide et soins à domicile a sensibilisé les politiciennes et les politiciens à des sujets importants tels que le financement des prestations d'accompagnement, la réglementation uniforme pour les proches aidants salariés et l'élargissement des compétences des auxiliaires de santé. Elle a également demandé des conditions-cadres équitables pour le financement des prestations de soins dans le cadre d'Hospital@Home.

La mise en œuvre d'un financement uniforme est d'une grande importance pour l'Aide et soins à domicile. En donnant leur accord, les citoyennes et les citoyens suisses ont posé un jalon important dans le système de santé. Le nouveau système tarifaire rendra l'ensemble du financement de la santé – et donc aussi le financement des soins – plus transparent et plus simple, éliminera les incitations inappropriées et renforcera les soins coordonnés.

Même si le financement uniforme des soins ne sera pas mis en place avant 2032, l'Aide et soins à domicile aura déjà beaucoup de travail à faire dans les années à venir. Nous devons créer de bonnes bases pour négocier des tarifs de soins attractifs sur la base de données solides. L'unité et la mobilisation de l'ensemble de la branche seront essentielles pour défendre nos intérêts et nous positionner avec force.

L'action politique restera une priorité dans les années à venir. Aide et soins à domicile Suisse poursuivra ses efforts pour que l'agenda politique prenne en compte les besoins des organisations d'aide et de soins à domicile, du personnel et des clientes et des clients.

Avec nos membres, nos partenaires et les décideurs politiques, nous continuerons à œuvrer pour un système de santé prêt pour l'avenir, capable de répondre aux exigences élevées du Care@Home.

Nous remercions les collaboratrices et les collaborateurs de de l'Aide et soins à domicile pour leur grand engagement, les membres et les partenaires pour leur bonne coopération, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et les sponsors pour leur précieux soutien.

L'Aide et soins à domicile – pour des soins et un accompagnement de qualité. Précieux à la maison, important en politique.

Thomas Heiniger

Président d'Aide et soins à domicile Suisse

Marianne Pfister

Co-directrice d'Aide et soins à domicile Suisse

Cornelis Kooijman

Co-directeur d'Aide et soins à domicile Suisse



DIRECTION DE L'ASSOCIATION

L'Aide et soins à domicile en route vers l'avenir

Marianne Pfister
Co-directrice

Le financement uniforme et l'avenir de l'Aide et soins à domicile ont été les thèmes centraux de l'assemblée des délégués et de la conférence d'automne 2024. Deux autres organisations ont rejoint Aide et soins à domicile Suisse comme membres.

La votation sur le financement uniforme (EFAS) du 24 novembre 2024 était déjà un sujet central lors de l'assemblée des délégués au printemps. Cette votation a suscité beaucoup d'intérêt et de débat parmi les déléguées et les délégués, car le résultat est essentiel pour l'ensemble du système de santé. La majorité des délégués s'accordaient à dire que, compte tenu de la pénurie de personnel qualifié, de l'évolution démographique, des soins intégrés et du principe «l'ambulatoire avant le stationnaire», les soins ambulatoires dans les soins de base deviendront encore plus importants à l'avenir. Par conséquent, les soins doivent également être inclus dans le financement uniforme. L'assemblée des délégués s'est donc prononcée en faveur d'un engagement fort d'Aide et soins à domicile Suisse dans l'alliance Pro EFAS. En unissant ses forces, l'alliance a finalement apporté une contribution importante pour convaincre la population de la nécessité d'un financement uniforme à l'avenir et ainsi remporter la votation.

Conférence d'automne 2024

La conférence d'automne s'est déroulée sous le thème «Voyage vers le futur, l'Aide et soins à domicile 2040». Dans le cadre d'un atelier interactif, les participantes et les participants à la conférence d'automne ont discuté de l'avenir de l'Aide et soins à domicile. L'accent a été mis sur les tendances qui façonneront le système de santé et donc aussi l'Aide et soins à domicile. Une chose est claire: l'Aide et soins à domicile jouera un rôle encore plus important à l'avenir dans les soins de base. La tendance aux réseaux de soins intégrés se poursuit. Il s'agira de réseaux de soins dans lesquels les organisations d'aide et de soins à domicile collaboreront avec les médecins généralistes, les pharmacies, les thérapeutes et d'autres spécialistes.

Les discussions ont permis de clarifier les conditions-cadres dont l'Aide et soins à domicile aura besoin à l'avenir pour offrir une prise en charge complète à domicile et garantir ainsi une qualité de soins optimale. Ces conditions incluent un positionnement fort, un financement suffisant des soins et de l'accompagnement, suffisamment de personnel qualifié et une bonne communication entre tous les acteurs. L'Aide et soins à domicile de demain est donc un prestataire de services interdisciplinaires, bien connecté et à la pointe de la technologie numérique, garantissant des soins et un accompagnement de haute qualité à domicile, malgré une demande croissante et des ressources limitées.

Nouveaux membres en 2024

En 2024, le nombre de membres d'Aide et soins à domicile Suisse a encore augmenté. Depuis janvier 2024, solicare et diabètesuisse sont membres d'Aide et soins à domicile Suisse.



COMMUNICATION & MARKETING

Campagnes importantes et nouvelle stratégie de communication

Denise Birchler
Responsable Communication/Marketing

En 2024, Aide et soins à domicile Suisse a participé à deux campagnes politiques importantes en vue de référendums et a lancé deux nouvelles campagnes d'image. En septembre, une journée nationale Aide et soins à domicile réussie et un colloque tout aussi réussi avec 400 participantes et participants ont eu lieu. En parallèle, Aide et soins à domicile Suisse s'est penché de manière intensive sur l'avenir de la communication : une nouvelle stratégie de communication de l'association pour les années 2025 à 2027 a pu être adoptée.

Aide et soins à domicile Suisse a participé activement aux référendums nationaux sur le «frein aux coûts» et le «financement uniforme», en collaboration avec de nombreux autres acteurs du système de santé et des parties prenantes politiques, et les a diffusés sur ses propres canaux.

Deux nouvelles campagnes d'image

«La qualité des soins, c'est :» est la nouvelle campagne d'Aide et soins à domicile Suisse. Aide et soins à domicile Suisse a lancé la campagne d'image rafraîchissante «La qualité des soins, c'est :» à la fin du premier trimestre. Elle sera en place de 2024 à 2028. Chacun des six sujets de la campagne est surprenant à sa manière et met l'accent sur un concept central : l'innovation, la confiance et la proximité contribuent à renforcer l'image de marque ; les connaissances spécialisées, la flexibilité ou la diversité contribuent à attirer et à fidéliser le personnel soignant. De nombreux modèles pour diverses applications telles que des annonces, des affiches, des modèles de médias sociaux, des roll-ups, des affiches de tram ou des vidéos sont à la disposition des organisations d'aide et de soins à domicile en trois langues.

Aide et soins à domicile Suisse mène une autre campagne avec ARTISET et OdASanté pour le compte du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) : «Faire une carrière empreinte d'humanité». Le nouveau lancement de la campagne s'adresse aux élèves des niveaux secondaire I et II ainsi qu'aux personnes en reconversion et aux spécialistes. Avec une approche fraîche et humoristique, la campagne montre à quel point les relations entre le personnel infirmier et les personnes accompagnées sont précieuses – et envoie ainsi un signal clair contre la pénurie de personnel qualifié.

Deux nouvelles newsletters

En 2024, Aide et soins à domicile Suisse a lancé deux nouvelles newsletters : la newsletter du «Magazine Aide et soins à domicile» paraît tous les mois, est publique et s'adresse aux spécialistes et aux personnes intéressées par le secteur de l'aide et des soins à domicile et des soins infirmiers, avec des articles spécialisés, des reportages et des informations de fond. La nouvelle «newsletter Extranet» est réservée aux membres d'Aide et soins à domicile Suisse et aux organisations de base de l'aide et des soins à domicile. Elle contient des nouvelles de l'association, des informations, des offres de formation et des services.

Journée nationale Aide et soins à domicile – sous le signe de la flexibilité

Chaque premier samedi de septembre, la Suisse entière célèbre la Journée nationale Aide et soins à domicile. En 2024, la journée avait pour thème : «La qualité des soins, c'est : la flexibilité. Des modèles de travail innovants et des activités variées.» Dans toute la Suisse, de nombreuses organisations et associations d'aide et de soins à domicile ont mené différentes activités, sur place et sur les réseaux sociaux, afin d'attirer l'attention sur le rôle essentiel de l'Aide et soins à domicile dans le système de santé. La grande portée numérique a été particulièrement réjouissante : dans le générateur de déclarations lancé pour la première fois, les collaboratrices et les collaborateurs ont créé environ 230 déclarations personnelles et les ont partagées sur leurs réseaux sociaux. En outre, plus de 700 contributions et images ont été postées sur le «Social-Media-Wall», ce qui représente une augmentation considérable par rapport à l'année précédente.

La transformation numérique au centre d'un colloque réunissant

En septembre, près de 400 participantes et participants par le monde des soins se sont rendus au stade du Wankdorf à Berne pour le colloque national d'Aide et soins à domicile Suisse. Le thème était le suivant : «L'Aide et soins à domicile face à la transformation numérique – opportunités et défis pour les soins ambulatoires». Des intervenantes et des intervenants de renom ont abordé le sujet sous différents angles et les participantes et les participants ont eu l'occasion de discuter activement de la numérisation ou de l'utilisation des technologies et des robots dans les soins et de se mettre en réseau.

Perspectives d'avenir – Stratégie de communication 2025 à 2027

En 2024, Aide et soins à domicile Suisse a élaboré et adopté une nouvelle stratégie de communication pour les années 2025 à 2027. Aide et soins à domicile Suisse pose ainsi les jalons d'une communication encore plus efficace et moderne dans les années à venir. Des objectifs clairs, un développement numérique ciblé et une image moderne et affirmée devraient contribuer à renforcer durablement la perception de l'Aide et soins à domicile. La nouvelle stratégie constitue ainsi la base d'une communication efficace et tournée vers l'avenir, au service de l'ensemble de la branche de l'Aide et soins à domicile.

Autres activités

- Relations avec les médias
- 6 numéros du «Magazine Aide et soins à domicile» en version imprimée et en ligne
- Gestion du site Internet et de l'extranet
- Publication du rapport annuel
- Activités sur les réseaux sociaux
- Suivi des partenaires de sponsoring



Freiner les primes et préparer l'avenir !

Maîtriser les coûts, renforcer les soins.

+ le 24 novembre
oui au financement
uniforme

DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Une politique de santé efficace

| Patrick Imhof
Responsable Politique

L'année politique 2024 de l'Aide et soins à domicile a été marquée par deux référendums et plusieurs projets visant à permettre une prise en charge complète à domicile, pour le bien-être des personnes et pour soulager les établissements de soins.

Oui au financement uniforme

En décembre 2023, le Parlement national a décidé que toutes les prestations de santé devaient être financées selon la même clé de répartition, qu'elles soient fournies en ambulatoire, en stationnaire ou en EMS. Les syndicats ont lancé un référendum contre ce projet. En novembre 2024, le peuple suisse a confirmé la volonté de cette réforme avec un peu plus de 53 % de votes favorables. À partir du 1er janvier 2028, toutes les prestations ambulatoires et stationnaires de l'assurance obligatoire des soins (AOS) seront financées à parts égales par les assureurs (environ $\frac{3}{4}$) et les cantons (environ $\frac{1}{4}$). À partir de 2032, cela s'appliquera également aux soins à domicile et en EMS. Depuis 2019, Aide et soins à domicile Suisse, au sein d'une large alliance d'acteurs,

a soutenu l'introduction du financement uniforme et s'est activement engagée dans la campagne de votation. Les premiers travaux de suivi sont en cours. La mise en œuvre occupera intensivement toutes les parties concernées au cours des prochaines années.

Non à l'initiative sur le frein aux coûts

L'initiative populaire «Pour des primes plus basses – frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)» demandait l'introduction d'un frein aux coûts dans l'AOS : l'évolution des coûts devait être freinée en la liant à l'évolution de l'économie et des salaires. Le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté l'initiative, mais ont élaboré une contre-proposition indirecte au niveau de la loi.

En juin 2024, le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative sur le frein aux coûts à 62,77 %. Le contre-projet indirect entre donc en vigueur. Il exige du Conseil fédéral qu'il fixe des objectifs de coûts pour quatre ans. L'ordonnance d'application est en cours d'élaboration. Dans la campagne précédant la votation, Aide et soins à domicile Suisse s'est engagé aux côtés de nombreuses associations et organisations contre le plafonnement strict exigé par l'initiative.

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers

Le Conseil fédéral a planifié la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, adoptée par le peuple et les cantons en 2021, en deux étapes : la première étape comprend essentiellement une offensive de formation et la facturation directe des prestations de soins. La deuxième étape comprend des réglementations sur les conditions de travail et la promotion du développement professionnel.

Les ordonnances relatives à la première étape sont entrées en vigueur mi-2024. La mise en œuvre de certaines dispositions s'est avérée difficile. Notamment, l'établissement des processus de facturation directe des prestations de soins dans les domaines de l'évaluation, du conseil, de la coordination (OPAS-A) et des soins de base (OPAS-C) prendra encore un certain temps. Le Conseil fédéral a lancé une consultation en 2024 sur la deuxième étape, à savoir la loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers (LCTSI) ainsi que sur l'avant-projet de révision de la loi sur les professions de la santé. Dans sa prise de position, Aide et soins à domicile Suisse a reconnu les défis majeurs à relever pour garantir des soins de base à l'échelle nationale et a soutenu les mesures visant à renforcer les soins. En même temps, Aide et soins à domicile Suisse a critiqué le fait que la LCTSI prévue donne au Conseil fédéral des compétences étendues pour prescrire des réglementations nationales qui empiètent sur l'autonomie opérationnelle des fournisseurs de prestations de soins. Cela signifierait que les réglementations existantes, coordonnées au niveau régional et souvent avantageuses, devraient être abandonnées au profit de directives uniformes mais rigides. Aide et soins à domicile Suisse demande que les coûts supplémentaires qui en résulteront soient impérativement compensés par un financement approprié (par exemple par le biais des contributions OPAS et du financement cantonal résiduel). Dans le même temps, les mesures ne devraient pas entraîner à court terme une réduction significative de la capacité de travail, ce qui aggraverait la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la sécurité de l'approvisionnement. Aide et soins à domicile Suisse a également plaidé en faveur d'une plus grande flexibilité afin de répondre aux besoins individuels des entreprises et des employés.

Un meilleur financement des soins palliatifs

En 2021, le Parlement a transmis au Conseil fédéral une motion visant à assurer un financement adéquat des soins palliatifs. Le Conseil fédéral a ainsi été chargé de «créer les bases légales nécessaires pour garantir un traitement et un accompagnement adaptés aux besoins de toutes les personnes en fin de vie dans toute la Suisse, en tenant compte des offres générales et spécialisées de soins palliatifs dans tous les domaines de soins, ambulatoires, stationnaires et aux interfaces». L'OFSP a ensuite créé deux groupes de travail pour accompagner l'élaboration de deux rapports distincts. Aide et soins à domicile Suisse était représenté dans les deux groupes. Pour Aide et soins à domicile Suisse, il est difficile de savoir quelles décisions le Conseil fédéral prendra sur la base de ces rapports externes (probablement d'ici juin 2025). Afin de souligner l'urgence d'un meilleur financement, une initiative parlementaire supplémentaire a donc été soutenue au Conseil national en septembre 2024.

Promouvoir l'autonomie et le maintien à domicile

Le Conseil fédéral a reconnu que le financement des prestations d'accompagnement dans le cadre des prestations complémentaires (PC) permet de favoriser le maintien à domicile et de retarder ou d'empêcher les entrées précoces en institution. À cette fin, il a présenté au Parlement une révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires (LPC). Lors de la session de décembre, le Conseil national a largement suivi les propositions du Conseil fédéral. Aide et soins à domicile Suisse salue le projet, tout comme de nombreuses organisations et associations, mais aurait souhaité une mise en œuvre encore plus audacieuse en ce qui concerne les catégories de prestations ou l'importance psychosociale de l'accompagnement. Néanmoins, la proposition du Conseil fédéral apporte des améliorations.

Autres activités

- Prise de position sur la révision de la loi sur les épidémies
- Prise de position sur la révision de la loi sur le service civil
- Prise de position sur la révision partielle de l'ordonnance du DEFR sur l'obtention a posteriori du titre d'une haute école spécialisée
- Prise de position sur la deuxième étape de la mise en œuvre de l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)». Loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers et modification de la loi sur les professions de la santé (réglementation juridique des infirmières et infirmiers de pratique avancée)
- Prise de position sur la modification de la loi sur la formation professionnelle et de l'ordonnance sur la formation professionnelle
- Accompagnement d'importantes initiatives politiques au Parlement national (par exemple sur l'engagement de proches aidants ou sur l'élargissement des compétences des auxiliaires de santé)



BASES ET DÉVELOPPEMENT

Les facettes de la qualité des soins

Cornelis Kooijman

Co-directeur, responsable Bases et développement

Esther Bättig

Collaboratrice scientifique Bases et développement,
dossiers qualité des soins et processus

La première conférence interRAI pour les utilisatrices et utilisateurs a suscité un vif intérêt. En outre, l'introduction d'un instrument d'évaluation des besoins uniforme dans toute la Suisse pour les soins pédiatriques ambulatoires a été planifiée. De plus, Aide et soins à domicile Suisse est représenté dans des comités nationaux sur des sujets tels que les indicateurs de qualité et la gestion des données.

Le 6 mars 2024 s'est tenu à Berne le premier colloque interRAI organisé par Aide et soins à domicile Suisse. 140 spécialistes venus de toutes les régions du pays y ont participé avec grand intérêt. Le colloque s'adressait aux utilisatrices et utilisateurs des instruments interRAI pour l'évaluation des besoins ainsi qu'à d'autres spécialistes interRAI.

Outre les nouveautés concernant les instruments interRAI et le pool de données de l'Aide et soins à domicile HomeCareData, l'accent a été mis sur les échelles CPS et ADL. L'évaluation des besoins à l'aide des instruments interRAI permet de calculer différentes échelles, comme telles que la Cognitive Performance Scale (CPS), qui indique les limitations cognitives. D'autres échelles présentées lors du colloque (IADL) mesurent les capacités des clientes et des clients à gérer leur vie quotidienne de manière autonome (préparation des repas, tâches ménagères, gestion des finances). Les échelles fournissent des informations sur différents aspects de la vie des clientes et des clients et sont importantes pour la planification individuelle des soins.

La compréhension et l'utilisation des échelles interRAI nécessitent des connaissances spécialisées qui sont élaborées et documentées par des infirmières et des infirmiers de pratique avancée. Les publications qui en résultent sont mises en ligne, publiées dans des revues spécialisées et présentées lors de colloques.

En mai 2024, la commission interRAI&HCD a repris ses travaux dans sa nouvelle composition, en se concentrant sur l'évaluation des besoins et le pool de données de l'Aide et soins à domicile. Les tâches du mandat ont été réparties en deux domaines principaux : celui qui nécessite une connaissance approfondie des instruments interRAI et celui qui nécessite des connaissances scientifiques pour travailler avec des données cliniques.

Instruments interRAI pour les soins pédiatriques à domicile

Les soins pédiatriques à domicile prennent en charge et soignent dans toute la Suisse des nourrissons, des enfants et des adolescents souffrant d'un handicap mental, physique ou multiple ou de maladies chroniques jusqu'à l'âge de 18 ans, à domicile, dans leur environnement familial habituel. Aide et soins à domicile Suisse prévoit d'introduire un instrument d'évaluation des besoins uniforme dans toute la Suisse pour les soins pédiatriques ambulatoires. Cela permettra de mieux évaluer la situation des jeunes clientes et clients et de leur entourage. Le nouvel instrument permettra de mieux décrire les informations nécessaires à la planification des soins individuels au quotidien, grâce à des données structurées provenant de toute la Suisse. Le projet d'introduction des instruments d'évaluation des besoins interRAI Early Years (interRAI EY) et interRAI Pediatric Home Care (interRAI PEDS-HC) dans les services de soins pédiatriques à domicile a débuté au second semestre 2024 et devrait se poursuivre jusqu'à fin 2026. Le projet est soutenu financièrement par le partenaire premium Allianz Suisse SA.

Indicateurs nationaux de qualité

En mars 2024, la Commission fédérale pour la qualité (CFQ) a lancé un appel d'offres pour le «Programme national de développement de la qualité dans les soins ambulatoires». Aide et soins à domicile Suisse a soumis une offre en collaboration avec ses partenaires du consortium, à savoir la ZHAW, les universités de Berne et de Bâle, la SUPSI et La Source. La CFQ a décidé à l'automne d'annuler l'appel d'offres afin de prendre en compte de nouvelles connaissances. Le projet devrait être relancé en 2025.

SHIP

Avec SHIP, les organisations d'aide et de soins à domicile disposent d'un système d'échange numérique fluide pour la notification des besoins avec les assureurs et les médecins généralistes. Les principaux fournisseurs de logiciels pour les services d'aide et de soins à domicile ont intégré SHIP et les premières organisations de ce

secteur transmettent désormais les déclarations de besoins par voie électronique. De nombreux assureurs ont également intégré SHIP dans leurs systèmes, ce qui rend l'utilisation de SHIP encore plus intéressante pour les organisations de services d'aide et de soins à domicile. Une généralisation de l'utilisation de SHIP est attendue d'ici 2025.

DigiSanté et le groupe spécialisé dans la gestion des données

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) ont élaboré le programme national DigiSanté à la demande du Conseil fédéral. DigiSanté a pour but de promouvoir la transformation numérique du système de santé. Aide et soins à domicile Suisse collabore avec divers acteurs du système de santé et continuera à s'engager dans le cadre des ressources disponibles.

Autres activités

- Collaboration à la plateforme «Interprofessionnalité»
- Collaboration au comité de l'organe spécialisé «Échange de données»
- Collaboration à des groupes de travail et des comités spécialisés sur des thèmes de soins et d'accompagnement pertinents pour l'Aide et soins à domicile (notamment la démence, la violence chez les personnes âgées, l'engagement des proches aidants, Hospital@Home)
- Soutien technique dans le cadre de diverses études



BASES ET DÉVELOPPEMENT

Développement des professions de la santé

Franziska Adam

Collaboratrice scientifique Bases et développement,
dossier Formation et soins

Grâce à l'initiative sur les soins infirmiers, davantage de personnel infirmier ES et HES sera formé à l'avenir. Le niveau master, en particulier le rôle des infirmières et des infirmiers de pratique avancée (APN), doit être réglementé ou renforcé dans la loi sur les professions de la santé. Les formations d'assistante et assistant en soins et santé communautaire (ASSC) doivent être rendues plus attrayantes et les responsabilités ont été redéfinies pour les cours d'auxiliaire de santé et les formations équivalentes.

L'offensive de formation a été lancée en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre de la première étape de l'initiative sur les soins infirmiers. Elle vise à promouvoir la formation des soignantes et soignants au niveau tertiaire et à augmenter le nombre de diplômes dans les écoles supérieures de soins infirmiers (ES) et les hautes écoles spécialisées (HES). La Confédération et les cantons mettent en œuvre de nombreuses

mesures, telles que le renforcement du rôle des formatrices et formateurs professionnels ou l'augmentation des salaires pendant la formation des étudiantes et des étudiants, afin de rendre les études plus attrayantes. Les cantons mettent en œuvre les mesures de différentes manières.

Actuellement, les formations ASSC et ES sont en cours de révision. A travers les organes de l'OdASanté, Aide et soins à domicile Suisse fait valoir ses préoccupations spécifiques. Il est important que les programmes-cadres tiennent compte des intérêts de toutes les associations du secteur de la santé, y compris ceux de l'Aide et soins à domicile.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, le rôle des infirmières et des infirmiers de pratique avancée (APN) doit être réglementé dans la loi sur les professions de la santé et son profil professionnel renforcé. Aide et soins à domicile Suisse est représenté au sein du groupe de réflexion de l'OFSP «APN dans la LAMal» et s'engage en faveur d'une rémunération appropriée des prestations des APN dans la loi sur l'assurance maladie.

Cours d'auxiliaire de santé

Outre la Croix-Rouge suisse (CRS), de plus en plus de prestataires de formation proposent des cours d'auxiliaire de santé. Depuis 2018, ces cours sont certifiés par Aide et soins à domicile Suisse (ASD) et par l'Association Spitex privée Suisse (ASPS). À partir de février 2025, c'est l'OdASanté qui sera responsable de la certification des cours. Le transfert des cours d'Aide et soins à domicile Suisse et de l'ASPS vers l'OdASanté a été soigneusement préparé et mis en œuvre avec succès.

Avec le rattachement des procédures de certification à l'OdASanté, les prestataires de formation des cours d'auxiliaire de santé seront désormais certifiés ou recertifiés par un organisme indépendant. Cela permettra de garantir la qualité des cours d'auxiliaire de santé pour l'ensemble du secteur de la santé. Les cours d'auxiliaire de santé constituent pour les personnes intéressées une porte d'entrée importante et accessible aux professions de la santé. C'est pourquoi la perméabilité entre les cours d'auxiliaire de santé et les filières de formation formelles est importante. Cette perméabilité doit offrir des perspectives d'avenir aux personnes concernées et les motiver à suivre une formation complémentaire dans le domaine des soins.

Cours pour les proches aidants salariés

La convention administrative conclue avec les communautés d'achat des assureurs prévoit que les proches aidants, qui sont salariés par l'Aide et soins à domicile, doivent suivre un cours d'auxiliaire de santé ou une formation équivalente. Les associations Aide et soins à domicile Suisse et l'Association Spitex privée Suisse ASPS ont élaboré des exigences minimales pour les prestataires de cours destinés aux proches aidants employés, afin de garantir la qualité des soins. Ceci dans le but de protéger les personnes soignées, les proches aidants et l'organisation d'aide et de soins à domicile en tant qu'employeur.

Alors que la certification des prestataires de formation pour les cours d'auxiliaire de santé est du ressort de l'OdASanté, les prestataires de formations équivalentes peuvent désormais se faire certifier par les associations d'aide et de soins à domicile. Les informations correspondantes sont disponibles sur le site Internet d'Aide et soins à domicile Suisse. Ils suivent une procédure de reconnaissance similaire à celle des prestataires de cours d'auxiliaire de santé.

Autres activités

- Controlling et certification des cours de base pour auxiliaires de santé
- Collaboration au sein de la commission d'assurance qualité (commission AQ) pour l'examen professionnel en soins de longue durée et accompagnement
- Membre du groupe de travail national «Projet de soins anticipés (ProSA)»
- Collaboration au sein du comité d'experts Santé publique Suisse pour l'élaboration de directives dans le domaine des infections dans les institutions médico-sociales



BASES ET DÉVELOPPEMENT

Négociations réussies

Ruth Hagen

Collaboratrice scientifique Bases et développement

Un tarif plus élevé pour les prestations de l'AI a été négocié et, à l'avenir, les organisations d'aide et de soins à domicile pourront facturer directement les prestations d'évaluation, de conseil et de coordination et de soins de base sans prescription médicale. Par ailleurs, l'évaluation du Manuel Finances a été lancée et le guide de l'évaluation par les pairs a été fondamentalement révisé. Et : Aide et soins à domicile Suisse a créé un groupe d'experts en soins psychiatriques.

Tarifs AI/AA/AM

Après de longues et difficiles négociations tarifaires avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Service central des tarifs médicaux (SCTM), les partenaires de négociation ont pu s'entendre à l'été 2024 sur des tarifs plus élevés pour les prestations de l'AI et les prestations de l'AA/AM. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur début octobre 2024. Cependant, les tarifs AI pour les organisations de soins pédiatriques à domicile avec obligation de soins ne couvrent toujours pas les coûts, de sorte que

ces organisations dépendent toujours du financement résiduel des cantons. L'un des principaux obstacles dans les négociations a été la question de la responsabilité du financement de l'obligation de soins. Des discussions préliminaires ont eu lieu entre des représentantes et représentants de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et de l'OFAS afin de clarifier la question en vue des prochaines négociations tarifaires. Les tarifs actuels sont basés sur les données de comptabilité analytique des années 2021 et 2022. Afin de pouvoir refléter l'évolution des coûts des années 2023 et 2024 dans les tarifs, les comptes de coûts correspondants des organisations d'aide et de soins à domicile de ces années doivent être évalués.

Conventions administratives

Le 1^{er} juillet 2024, l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) ont été modifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la première étape de l'initiative sur les soins infirmiers. Ces adaptations ont notamment permis aux organisations d'aide et de soins à domicile de facturer directement les prestations d'évaluation, de conseil et de coordination (OPAS-A) et de soins de base (OPAS-C) sans mandat ou prescription médicale. En outre, la facture adressée aux assureurs doit indiquer si les prestations de soins ont été fournies avec ou sans mandat/prescription médicale. La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions légales dans les conventions administratives a été discutée avec les délégations de négociation de tarifsuisse, HSK et CSS et décidée avant la fin de l'année 2024.

Autres activités

- Échange avec les associations d'assureurs et avec des assureurs individuels sur des questions générales relatives aux conventions administratives
- Clarification de nombreuses questions de la part des organisations de soins à domicile concernant la facturation avec les assureurs maladie
- Rencontre ERFA avec des représentantes et des représentants des organisations de soins pédiatriques à domicile ainsi que de l'OFAS et des offices AI

Données

Étude sur la complexité

L'étude sur la complexité intitulée «Intensité des prestations des clientes et clients des services d'aide et de soins à domicile et leur prise en compte dans le système de rémunération» fournit de nombreuses informations intéressantes. Cette étude a été réalisée par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) à la demande d'Aide et soins à domicile Suisse et s'est achevée avec succès fin 2023. Outre des déclarations concrètes sur l'influence de divers facteurs de complexité sur l'intensité des prestations de soins fournies, l'étude a également mis en évidence la nécessité d'agir dans le domaine des bases légales et de la pratique des assureurs. Aide et soins à domicile Suisse a examiné de plus près les résultats de l'étude et a adressé une lettre à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour lui demander de discuter des sujets les plus importants dans le cadre d'un échange. Cet échange aura lieu en 2025.

Évaluation Manuel Finances

Aide et soins à domicile Suisse a commencé à évaluer l'application du Manuel Finances. L'objectif est de montrer comment le Manuel Finances est utilisé, où se situent les éventuels obstacles et si des ajustements ou un soutien et des informations accrus sont nécessaires pour les utilisatrices et utilisateurs. L'évaluation vise également à déterminer dans quelle mesure l'application du Manuel Finances peut améliorer la qualité des données de la branche de l'aide et des soins à domicile et assurer la transparence des coûts. Cela est nécessaire pour garantir un financement uniforme et pour les négociations tarifaires avec les différents organismes payeurs.

L'évaluation est réalisée par bolz+partner consulting ag. Les responsables de projet externes ont commencé en septembre 2024 par des entretiens exploratoires avec différents experts et utilisateurs, ainsi que par une analyse approfondie du Manuel Finances. Sur cette base, une enquête en ligne a été menée auprès de toutes les organisations d'aide et de soins à domicile. Les résultats de l'évaluation seront disponibles à l'été 2025.

Autres activités

- Participation à la séance du groupe de suivi du benchmark de l'Aide et soins à domicile
- Mise en œuvre des adaptations apportées au Manuel Finances suite aux demandes reçues

Qualité

Convention de qualité

Les négociations avec les associations d'assureurs santésuisse et curafutura sur la convention de qualité pour les soins ambulatoires ont été suspendues pendant plus d'un an. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avait encore besoin de clarifier le contenu et la structure des conventions de qualité dans leur ensemble. En automne 2024, Aide et soins à domicile Suisse a repris les négociations avec l'ASPS et Curacasa/ASI (pour les infirmières et les infirmiers indépendants) et a pu s'appuyer sur les contenus déjà existants. L'objectif est d'adopter la convention d'ici fin 2025.

Guide de l'évaluation par les pairs

Depuis 2022, le Manuel Qualité d'Aide et soins à domicile Suisse est disponible dans une version révisée. Le guide de l'évaluation par les pairs a lui aussi été entièrement remanié et adapté aux nouvelles normes du manuel qualité. Ces dernières années, ce guide avait surtout été utilisé par les organisations d'aide et de soins à domicile du canton de Thurgovie et avait fait ses preuves. La révision, réalisée par l'association d'aide et de soins à domicile du canton de Thurgovie, a permis de prendre en compte les expériences acquises au cours de plusieurs années d'utilisation. Afin de faire connaître l'outil d'évaluation par les pairs à un plus grand nombre d'organisations d'aide et de soins à domicile et d'encourager son utilisation, deux webinaires ont été organisés en collaboration avec l'association d'aide et de soins à domicile du canton de Thurgovie.

CIRS

Avec l'adaptation de l'OAMal au 1er janvier 2022, deux mesures essentielles ont été imposées à tous les fournisseurs de prestations à l'article 58 g, lettre c. Ils doivent disposer d'un système interne approprié de déclaration et d'apprentissage et s'affilier à un réseau national uniforme pour signaler les événements indésirables. Afin d'aider les organisations d'aide et de soins à domicile à mettre en œuvre ces exigences, Aide et soins à domicile Suisse a publié une fiche d'information qui énumère les principales conditions et exigences d'un système de notification des erreurs. En outre, Aide et soins à domicile Suisse a organisé des webinaires au cours desquels deux responsables qualité d'organisations d'aide et de soins à domicile ont fait part de leur expérience dans la mise en place et l'utilisation d'un système CIRS. Aide et soins à domicile Suisse s'est entretenu avec la Fondation pour la sécurité des patients Suisse, qui met en œuvre le réseau national uniforme de notification des événements indésirables CIRNET (Critical Incident Reporting & Reacting NETwork). Les conditions d'adhésion à CIRNET ont été résumées dans une fiche d'information, dans le but de faciliter l'adhésion et l'affiliation des organisations d'aide et de soins à domicile au réseau. Cela les aide à remplir leur obligation légale.

Mandat de conseil juridique

En collaboration avec le cabinet d'avocats Burkhalter Rechtsanwälte AG, Aide et soins à domicile Suisse a pu proposer à ses membres ainsi qu'aux membres des membres A un service unique de conseil juridique gratuit. Au total, 11 organisations ont profité de cette offre entre avril et décembre 2024. Les questions relatives au droit du travail étaient au premier plan.

Groupe d'experts en soins psychiatriques

En raison de l'évolution de la société et de la tendance à «l'ambulantisantisation» dans le secteur de la santé, les soins psychiatriques ambulatoires représentent un domaine de prestations important dans un nombre croissant d'organisations d'aide et de soins à domicile. Parallèlement à l'augmentation des heures de prestations des organisations d'aide et de soins à domicile, les défis liés à la facturation des prestations de soins psychiatriques ambulatoires auprès des assureurs se multiplient.

C'est pourquoi Aide et soins à domicile Suisse a créé un groupe d'expertes et experts en soins psychiatriques. Ce groupe a pour mission de positionner les soins psychiatriques ambulatoires comme une prestation pertinente et indispensable dans le domaine des soins ambulatoires et de relever les défis actuels en unissant leurs connaissances spécialisées. Des expertes et experts du secteur de l'aide et des soins à domicile et des infirmières et infirmiers indépendants ont participé avec beaucoup d'engagement aux réunions. En peu de temps, ils ont formulé des objectifs et commencé à élaborer un document de base, dont les grandes lignes ont pu être achevées fin 2024. L'objectif est de décider des mesures à prendre en 2025 sur la base des principes élaborés et d'en lancer la mise en œuvre.



SPONSORING

Une force grâce à des partenariats engagés

Marianne Pfister
Co-directrice

Aide et soins à domicile Suisse, les organisations d'aide et de soins à domicile et le personnel de l'Aide et soins à domicile bénéficient d'avantages concrets grâce aux partenariats d'Aide et soins à domicile Suisse avec ses partenaires premium Neuroth SA, Publicare SA, Allianz Suisse SA et SmartLife Care SA ainsi que d'autres partenaires.

En tant que leader du marché des soins et du soutien professionnels à domicile, l'Aide et soins à domicile jouit d'une grande notoriété dans toute la Suisse et d'une excellente image auprès du public. Les entreprises de renom qui s'engagent dans des partenariats à long terme avec Aide et soins à domicile Suisse bénéficient de ce précieux transfert d'image. Les partenaires premium d'Aide et soins à domicile Suisse sont le centre auditif Neuroth SA, le logisticien de la santé Publicare SA, le prestataire de services d'assurance et de finance Allianz Suisse SA et, depuis janvier 2024, SmartLife Care SA.

SmartLife Care SA pour les solutions d'appel d'urgence

SmartLife Care SA a élargi sa collaboration existante et est désormais partenaire premium d'Aide et soins à domicile Suisse depuis 2024. L'offre de SmartLife Care SA

s'adresse principalement aux personnes âgées vivant à domicile ou dans une résidence pour seniors. La gamme de produits comprend des appareils et des montres, des boutons ou des médaillons d'appel d'urgence à la pointe de la technologie. Il suffit d'appuyer sur le bouton pour communiquer par haut-parleur avec les personnes de contact enregistrées, la centrale d'appel d'urgence ou Securitas. Les clientes et les clients de l'Aide et soins à domicile peuvent, en accord avec leur personne de contact de l'Aide et soins à domicile, enregistrer le numéro d'appel d'urgence de leur organisation d'aide et de soins à domicile s'ils le souhaitent. De nombreuses organisations d'aide et de soins à domicile proposent ce service.

Neuroth SA pour les appareils auditifs et la protection auditive

Neuroth SA est partenaire premium d'Aide et soins à domicile Suisse depuis début 2017. Cette entreprise familiale autrichienne propose des solutions de haute qualité dans le domaine des appareils auditifs et de la protection auditive. Neuroth SA a pour objectif de réintégrer les personnes souffrant de déficience auditive dans la vie sociale. Neuroth SA propose des tests auditifs gratuits, des conseils personnalisés sur les dernières technologies en matière d'appareils auditifs ainsi qu'un service complet pour toutes les marques d'appareils auditifs. L'un des projets communs avec d'Aide et soins à domicile Suisse est la formation des collaboratrices et des collaborateurs. Des spécialistes de Neuroth SA forment le personnel qui est en contact quotidien avec des personnes malentendantes à l'utilisation des appareils auditifs. Neuroth SA a mis fin à son partenariat premium avec Aide et soins à domicile Suisse à la fin de l'année 2024.

Publicare SA pour les dispositifs médicaux

Publicare SA est le plus grand fournisseur et prestataire de services en Suisse dans le domaine des dispositifs médicaux pour l'incontinence, les soins des stomies et des trachéostomies ainsi que le traitement des plaies. Publicare SA est partenaire premium d'Aide et soins à domicile Suisse depuis 2021. L'entreprise, basée à Oberrohrdorf (AG), se considère comme une interface entre les clients finaux, les spécialistes, les institutions, les fournisseurs de prestations, les assureurs et les fournisseurs. Publicare SA accompagne sa clientèle, du conseil à la facturation avec les prestataires, en passant par les connexions numériques. Publicare SA aide les organisations d'aide et de soins à domicile à réduire le temps non facturable. Les entreprises d'aide et de soins à domicile peuvent ainsi déléguer gratuitement à Publicare SA la facturation directe et la gestion des retours de produits de soins, à condition qu'elles soient clientes de Publicare SA. La Publicare SA Academy propose régulièrement des formations continues de qualité aux collaboratrices et collaborateurs de l'Aide et soins à domicile et aux autres soignantes et soignants. En outre, Publicare SA organise chaque année en mars le Forum Aide et soins à domicile à Baden (AG), qui aborde des sujets spécifiques choisis pour les professionnelles et les professionnels de l'Aide et soins à domicile.

Allianz Suisse SA pour les services financiers

Avec le partenariat premium avec Aide et soins à domicile Suisse, qui existe depuis début 2022, Allianz Suisse SA souligne son engagement de longue date en faveur du bien commun. Cet important prestataire de services financiers tient à promouvoir le développement de la communauté parmi les collaboratrices et les collaborateurs de l'Aide et soins à domicile. C'est dans cette optique qu'Allianz Suisse SA a soutenu le lancement du magazine en ligne Aide et soins à domicile, qui est disponible gratuitement depuis début 2023 pour tout le personnel de l'Aide et soins à domicile et les autres personnes intéressées. De plus, les collaboratrices et les collaborateurs de l'Aide et soins à domicile bénéficient concrètement du partenariat premium avec Allianz

Suisse SA : ils bénéficient de réductions intéressantes sur une sélection de solutions d'assurance et de prévoyance. Grâce au calculateur de primes pratique, ils peuvent calculer leurs primes et convenir d'un conseil personnalisé sans engagement. Allianz Suisse SA soutient également le projet d'instrument interRAI pour les soins pédiatriques à domicile.

D'autres entreprises renommées du secteur, qui partagent les mêmes valeurs qu'Aide et soins à domicile Suisse, sont des partenaires de longue date d'Aide et soins à domicile Suisse. Ces engagements sont également une preuve de confiance dans le travail de l'Aide et soins à domicile.

Aide et soins à domicile Suisse remercie tous ses partenaires pour leur soutien et se réjouit de poursuivre cette collaboration basée sur la confiance. Grâce à leur précieux engagement, ils contribuent de manière significative à permettre aux personnes de vivre de manière autonome à leur domicile le plus longtemps possible.

Partenaires premium 2024

- Neuroth AG (Spécialiste en acoustique pour les appareils auditifs et la protection auditive)
- Publicare AG AG (Logistique de santé)
- Allianz Suisse AG (Prestataire d'assurances)
- SmartLife Care AG (Solutions d'alerte)

Partenaires 2024

- iba (Matériel de bureau, mobilier de bureau)

Partenaires de projet et de licence 2024

- webways ag (Site Web Spitex/Portail d'emploi www.spitexjobs.ch)
- Emil Frey (Jaguar, Lexus, Kia, Mitsubishi, Land Rover, Subaru, Suzuki, Toyota, Citroën, Peugeot, Opel et DS Automobiles)
- Kuhn und Bieri AG (Produits médicaux et consommables)
- Swisscom Schweiz AG
- Druckerei Uebelhart AG

Partenaires préférés 2024

- Arjo Switzerland AG
- Abbott AG Nutrition
- Volvo Car Switzerland AG
- Mazda (Suisse) SA

Amis de Spitex

- Mitsubishi Tanabe Pharma
- Würth Financial Services AG (Courtier en assurances)
- Reka, Schweizer Reisekasse Genossenschaft

Les entreprises offrent aux organisations Spitex des conditions spéciales attractives.

BILAN

au 31.12.2024

ACTIFS	31.12.24		31.12.23	
	CHF	%	CHF	%
Liquidités	3'472'645.62		2'796'651.13	
Créances résultant de livraison et de prestations	177'806.20		270'632.90	
Autres créances à court terme	28'278.65		25'353.51	
Actifs transitoires	344'387.53		567'312.89	
FONDS DE ROULEMENT	4'023'118.00	99.3	3'659'950.43	99.2
Immobilisations corporelles meubles	26'883.57		29'308.28	
Actifs immobilisés	26'883.57	0.7	29'308.28	0.8
ACTIFS	4'050'001.57	100.00	3'689'258.71	100.00

PASSIFS	31.12.24		31.12.23	
	CHF	%	CHF	%
Dettes résultant de livraisons et prestations	113'967.42		130'127.26	
Autres dettes à court terme	169'208.03		129'135.50	
Passifs transitoires	197'247.61		183'062.05	
Capital étranger à court terme	480'423.06	11.9	442'324.81	12.0
Capital des fonds affectés	302'582.66	7.5	253'206.41	6.9
Capital lié	2'522'069.43		2'255'149.56	
Capital libre	738'061.82		731'713.33	
Réserve de réévaluation	6'864.60		6'864.60	
CAPITAL D'ORGANISATION	3'266'995.85	80.7	2'993'727.49	81.1
PASSIFS	4'050'001.57	100.0	3'689'258.71	100.0

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

au 31.12.2024

Produits d'exploitation	Comptes	Comptes	Budget	Budget
	2024	2023	2024	2025
affectés	0.00	50.00	0.00	0.00
libres	11'101.50	5'083.22	0.00	0.00
Contributions reçues	11'101.50	5'133.22	0.00	0.00
Contributions des autorités publiques	1'304'544.00	1'308'138.00	1'435'000.00	1'462'500.00
Produits des livraisons et de prestations	1'524'381.28	1'475'688.33	1'195'879.00	1'276'857.00
Autres revenus	838'115.45	876'480.2	867'151.00	872'000.00
Produits d'exploitation	3'678'142.23	3'665'439.75	3'498'030.00	3'611'357.00

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

au 31.12.2024

CHARGES	Comptes	Comptes	Budget	Budget
	2024	2023	2024	2025
Charges du personnel	2'772'950.96	2'477'066.37	3'031'500.00	3'514'000.00
Entretiens / réparation et remplacement de matériel	33'304.43	23'783.18	23'000.00	24'000.00
Frais de location / charges	172'460.20	146'655.25	141'000.00	152'500.00
Frais administratifs	31'315.98	35'617.28	51'100.00	49'600.00
Frais	95'611.39	89'406.74	119'300.00	118'300.00
Informatique	24'189.28	21'395.20	38'500.00	36'500.00
Publicité et relations publiques	142'664.67	135'290.97	161'651.00	161'500.00
Autres charges	5'070.25	4'767.85	3'560.00	3'560.00
Autres charges d'exploitation	504'616.20	456'916.47	538'111.00	545'960.00
Amortissements sur actif immobilisé	27'374.26	36'304.07	24'100.00	24'100.00
Total des charges d'exploitation	3'304'941.42	2'970'286.91	3'593'711.00	4'084'060.00
Résultat d'exploitation	373'200.81	695'152.84	-95'681.00	-472'703.00
Produits financiers	23'008.74	4'770.16	0.00	0.00
Charges financières	2'575.34	1'530.81	700.00	700.00
Finanzergebnis	-20'433.40	-3'239.35	700.00	700.00
Ordentliches Ergebnis	393'634.21	698'392.19	-96'381.00	-473'403.00
Ausserordentlicher Ertrag	37'992.00	7'856.20	0.00	0.00
Ausserordentlicher Aufwand	-108'981.60	-1'695.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	-70'989.60	6'161.20	0.00	0.00
Résultat avant la modification des fonds	322'644.61	704'553.39	-96'381.00	-473'403.00
Affectation du capital des fonds affectés	-49'376.25	-25'513.75	0.00	0.00
Prélèvement du capital des fonds affectés	0.00	0.00	50'000.00	160'000.00
Résultat annuel avant la fluctuation du capital de l'organisation	273'268.36	679'039.64	-46'381.00	-313'403.00
Affectation du capital lié	-366'919.87	-675'802.77	0.00	0.00
Prélèvement du capital lié	100'000.00	0.00	50'000.00	320'000.00
Affectation du capital libre	-6'348.49	-3'236.87	0.00	0.00
Prélèvement du capital libre	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat annuel	0.00	0.00	3'619.00	6'597.00

TABLEAU DE FINANCEMENT

au 31.12.2024

	2024	2023
	CHF	CHF
Résultat annuel (avant affectation au capital de l'organisation)	273'268.36	679'039.64
Modification du capital de fonds	49'376.25	25'513.75
Amortissements sur placements en valeur réelle	27'374.26	36'304.07
Modification des créances résultant d'achats et de prestations	89'901.56	31'570.99
Modification des actifs transitoires	222'925.36	-238'442.38
Modification des obligations à court terme	23'912.69	-22'848.45
Modification des passifs transitoires	14'185.56	-59'181.28
Financement par l'activité de l'entreprise	700'944.04	451'957.34
Investissements placements en valeur réelle	-24'949.55	-2'198.85
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0.00	0.00
Financement par les investissements	-24'949.55	-2'198.85
Modification des moyens de paiement	675'994.49	449'758.49
Solde initial des liquidités	2'796'651.13	2'346'892.64
Solde final des liquidités	3'472'645.62	2'796'651.13
Moyens de paiement	675'994.49	449'758.49

FLUCTUATION DU CAPITAL

au 31.12.2024

Exercice en cours	Etat initial 01.01.24 CHF	Attribution CHF	Prélèvement CHF	Etat final 31.12.24 CHF
FLUCTUATION DU CAPITAL				
Fonds commission paritaire de confiance AI/AA/AM	54'209.00	14'593.50	0.00	68'802.50
Fonds traduction LAMal	3'183.10	0.00	0.00	3'183.10
Fonds examen cours d'auxiliaire de santé	8'768.05	34'782.75	0.00	43'550.80
Fonds HomeCare Institut	24'928.55	0.00	0.00	24'928.55
Fonds succession feu Arnold Baumgartner	162'117.71	0.00	0.00	162'117.71
Total du capital des fonds (fonds affectés)	253'206.41	49'376.25	0.00	302'582.66
CAPITAL D'ORGANISATION				
Fonds projets et congrès	635'000.00	0.00	0.00	635'000.00
Fonds Magazine ASD	147'355.11	0.00	0.00	147'355.11
Fonds InterRAI et HomeCareData	514'835.33	107'590.15	0.00	622'425.48
Fonds Manuel Finances	257'959.12	59'329.72	0.00	317'288.84
Fonds Données et transparence des coûts	600'000.00	100'000.00	0.00	700'000.00
Fonds représentation d'intérêt politique	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Total capital lié	2'255'149.56	366'919.87	100'000.00	2'522'069.43
Capital libre	731'713.33	6'348.49	0.00	738'061.82
Réserve de réévaluation	6'864.60	0.00	0.00	6'864.60
Capital d'organisation	2'993'727.49	373'268.36	100'000.00	3'266'995.85

**Vous trouverez notre rapport
annuel en ligne ici :**



www.rapport-annuel2024.spitex.ch

**Aide et soins à
domicile Suisse
Effingerstrasse 33
3008 Berne**

**T 031 381 22 81
info@spitex.ch
www.aide-soins-domicile.ch**



Pour vous – chez vous

**AIDE ET SOINS
À DOMICILE**

Suisse

